

L'UFL DEVOILE SON NOUVEAU GUIDE DES BONNES PRATIQUES UN REFERENTIEL POUR LES ACTEURS DES GRUES MOBILES, EN MATIERE DE PREVENTION - SECURITE

Lors de la dernière Assemblée Générale de l'Union Française du Levage, qui s'est tenue le 20 novembre dernier, l'édition de la nouvelle version du guide des bonnes pratiques a été annoncée.

Ce document de référence pour les acteurs de la filière du levage a pour objectif de détailler les règles de bonnes pratiques afin de sécuriser l'utilisation des grues mobiles (grues à flèche télescopique et grues à flèche treillis, routières ou non), et ainsi réduire le nombre et la gravité des accidents.

Le guide des bonnes pratiques est disponible pour tous les levageurs. Celui-ci traite notamment de principes fondamentaux en matière de contrats de prestations et de location, il redéfinit la mission des postes qui sont amenés à utiliser les grues mobiles, il détaille les processus de location et de prestations pour que les chantiers soient sans conséquences, il fait une revue de détail de l'analyse des risques et propose un mémo pratique sur l'évaluation des charges, la résistance des sols, la vitesse du vent...

L'AVIS DE DEUX PROFESSIONNELS DU LEVAGE QUI ONT PARTICIPE AU GROUPE DE REFLEXION DU GUIDE



« Le secteur de la location de grues mobiles est assez particulier car dans le cas d'un contrat de location, ce qui est le cas le plus courant, la responsabilité finale est attachée au professionnel qui loue une grue, et non pas au loueur directement. Il est donc important de proposer un guide qui rappelle certaines règles de sécurité et qui encadre les contrats de prestations et de location. Depuis sa dernière version, il convenait de l'actualiser car il était daté. Il a notamment été pris en compte l'évolution des gestes de commandement introduit en 2017, ainsi que l'évolution du dispositif des CACES. Des changements de nomination de métiers ont aussi été effectués, comme la création du responsable d'opération. Ce guide est un document indispensable pour optimiser la relation avec les clients des levageurs. Il est un outil complémentaire aux Conditions Générales de Location ».

François-Xavier Artarit, expert en appareil de levage, INRS - Paris

« Ce guide existe depuis de nombreuses années. Il était important de le mettre à jour, de le rendre plus compréhensible afin de disposer d'un document de référence. L'intérêt de ce document est de promouvoir les bonnes pratiques, pour les levageurs mais aussi à destination de nos clients. C'est un document structurant pour notre filière ».

Jérôme Antoine, dirigeant de la société L2M



À PROPOS DE L'UNION FRANÇAISE DE LEVAGE

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 60% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles).

Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin qu'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

Contact presse

RP carrées - Benoît Renart. 03 28 52 00 57. benoit.renart@rp-carrees.com - www.rp-carrees.com